



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Conditions études maïeutique

Question écrite n° 4440

Texte de la question

M. Arthur Delaporte attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur les nombreuses difficultés et le traitement inégalitaire que subissent les étudiants sages-femmes. Malgré l'importance que revêt la maïeutique, les conditions de formation des étudiants sages-femmes sont fortement dégradées. Les étudiants et étudiantes de premier cycle doivent se déplacer, dans le cadre de leurs stages obligatoires de 2e et 3e année, dans des maternités de niveau I à III et ne perçoivent pour cela aucune indemnité de transports ni indemnité de stage. Les étudiants et étudiantes de 3e année sont, pourtant, parfois contraints de devoir se déplacer à plus de cent kilomètres de leur lieu d'études. Les futurs sages-femmes de Caen ont, par exemple et pour une partie d'entre eux, l'obligation de se rendre à Cherbourg, à plus de 120 kilomètres de leur campus. Loin de leur logement, ces derniers ont d'ailleurs parfois l'obligation de s'y loger à leurs frais. Les étudiants en maïeutique dépensent en moyenne, selon l'Association nationale des étudiant·e·s sages-femmes et sur leurs quatre années de formation, plus de 12 000 euros pour se rendre en stage. Cette situation est évidemment très injuste. Cette précarité cumulée à l'important coût des stages des étudiants en maïeutique résulte en une situation : près d'un étudiants ou d'une étudiante du domaine sur dix abandonne sa formation, alors que cette dernière perd déjà en attractivité. Il l'interroge donc sur les mesures de revalorisation de la gratification des stages des étudiants sages-femmes qu'il entend mener afin de leur offrir des conditions d'études décentes.

Données clés

Auteur : [M. Arthur Delaporte](#)

Circonscription : Calvados (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4440

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur et recherche \(MD\)](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 février 2025](#), page 1148